



DASSAULT AVIATION

54 Av. Marcel DASSAULT AVIATION, Mérignac
(33)

Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour la création d'une centrale solaire au sol

Résumé non technique de l'étude d'impact

Rapport

Réf : SO40.P0027-R03-V02

JUS / JPT

28/01/2026



GINGER BURGEAP Région Sud-Ouest (Bordeaux) • 52 Avenue Gustave Eiffel
33610 CANÉJAN

Tél : 05.56.49.38.22 • burgeap.bordeaux@groupeginger.com



DASSAULT AVIATION

54 Av. Marcel DASSAULT AVIATION, Mérignac (33)

Résumé non technique de l'étude d'impact

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	28/11/2025	01	J.SALA 	JP.LENGLET 	JP.LENGLET 
Correction et compléments concernant les zones humides	28/01/2026	02	JP.LENGLET 		

Numéro de projet / de rapport :	Réf : SO40.P0027-R03-V02
Domaine technique :	ENV T 811

SOMMAIRE

1.	Introduction	4
2.	Description du projet.....	4
2.1	Localisation.....	4
2.2	Occupation actuelle de la zone.....	6
2.3	Principales caractéristiques du projet	6
2.4	Consommations et émissions dues au projet.....	7
2.4.1	Consommation et rejets d'eau.....	7
2.4.2	Rejets atmosphériques	7
2.4.3	Emissions sonores	7
2.4.4	Emissions électromagnétiques.....	8
3.	Etat initial de l'environnement.....	8
3.1	Milieux naturels – faune – flore.....	8
3.1.1	Occupation du sol – habitats.....	8
3.1.2	Zones humides.....	9
3.1.3	Synthèse des enjeux naturalistes.....	9
3.2	Synthèse globale de l'état initial de l'environnement et évolution avec et sans le projet	10
4.	Synthèse des impacts et mesures ERC	12
5.	Evaluation des incidences Natura 2000	14
6.	Description des solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage.....	14
6.1	Choix d'une zone d'implantation potentielle au sein du site.....	14
6.2	Implantation des panneaux au sein de la zone d'implantation potentielle	14
7.	Analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés.....	15

TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des enjeux de l'état initial et leur évolution avec et sans le projet	10
Tableau 2 : Synthèse des impacts et mesures ERC	12

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	4
Figure 2 : Environnement de la zone du projet	5
Figure 3 : Abords du site.....	5
Figure 4 : Etat de la zone du projet en juillet 2025 (source : Google Earth)	6
Figure 5 : Implantation des installations (source : GERE)	7
Figure 6 : Occupation du sol.....	8
Figure 7 : Carte de synthèse des zones humides	9

1. Introduction

Dassault Aviation exploite à Mérignac des installations de conception, d'assemblage, de peinture et d'essais d'avions civils et militaires.

Le site est actuellement soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les ICPE. Les activités menées sur le site concernent le domaine de la construction aéronautique.

Dassault Aviation a pour projet d'implanter une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 1,64 MWc, dans son emprise ICPE sur le site de Mérignac.

De par sa puissance, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique. Toutefois, bien que localisé dans l'emprise ICPE du site, le projet constitue une modification qui n'est pas « principalement ICPE ».

Le projet ne consiste pas en une modification d'AIOT au sens du IV de l'article L.122-1, car il ne fait que conduire, de manière accessoire, à modifier un acte réglementant un AIOT.

La modification est néanmoins considérée comme substantielle au regard de l'article R. 181-46-I-3° du Code de l'Environnement, le présent dossier constitue donc une nouvelle demande d'autorisation environnementale.

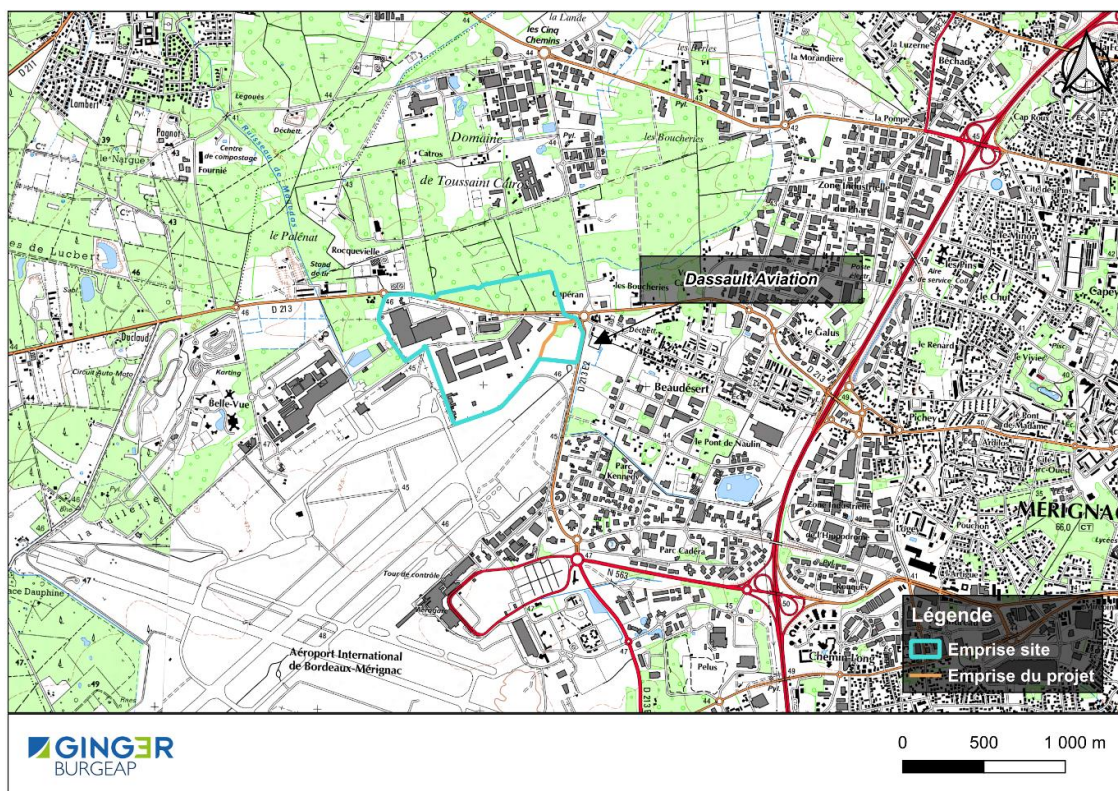
Cette démarche a été validée par l'administration.

2. Description du projet

2.1 Localisation

Le site à l'étude est localisé sur la commune de Mérignac dans le département de la Gironde (33).

Figure 1 : Localisation du site

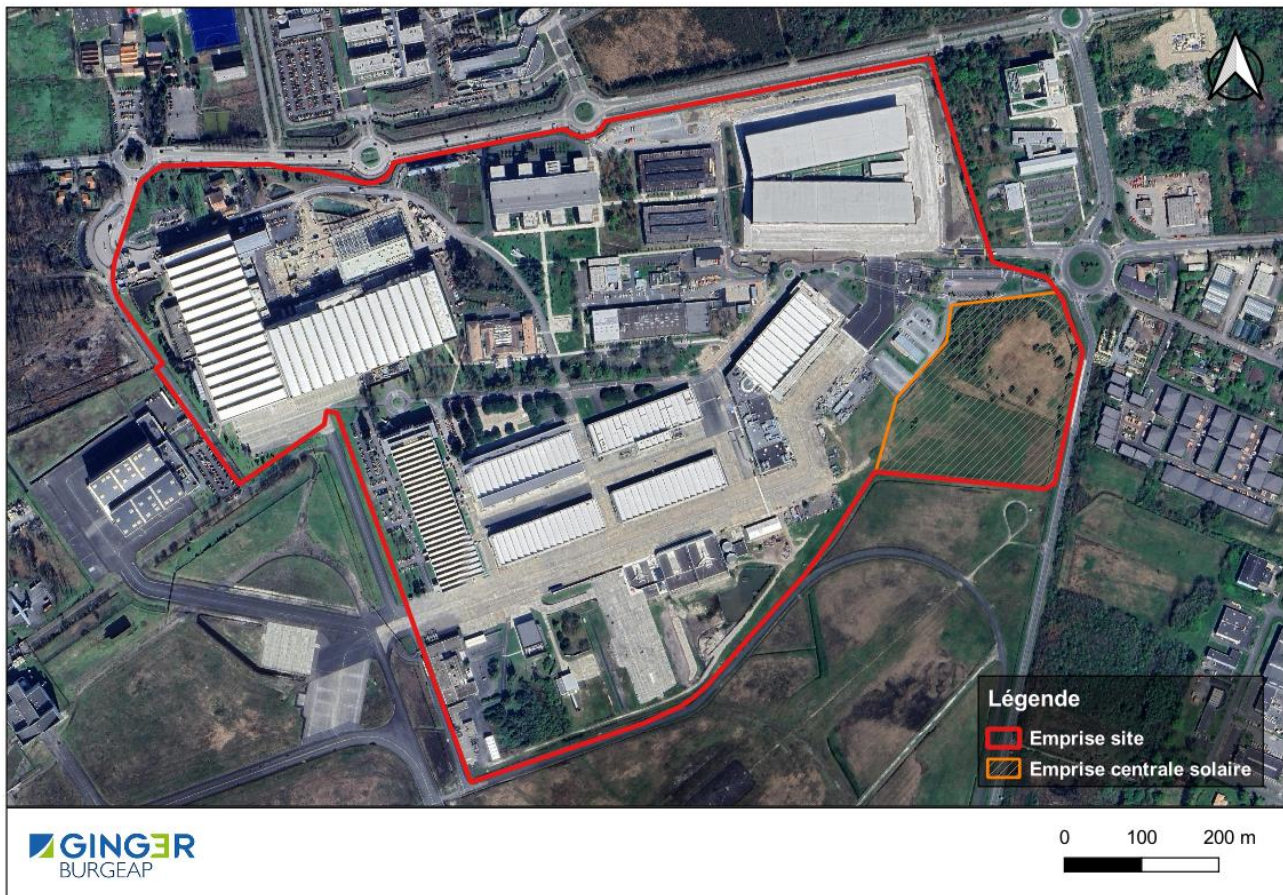


Source : fond de plan IGN avec annotations GINGER BURGEAP

La zone d'implantation potentielle se situe dans la partie est du site DASSAULT AVIATION et présente une surface d'environ 4.1 ha.

Les panneaux photovoltaïques seront implantés dans la partie sud de la zone d'implantation potentielle.

Figure 2 : Environnement de la zone du projet



Les abords de la zone du projet sont constitués par :

- Au nord : un parking interne au site DASSAULT AVIATION, puis l'avenue Marcel Dassault et au-delà des bâtiments d'activité.
- À l'est : la rue de Beaudesert (D 213) et la piste cyclable associée, puis une zone d'activité.
- Au sud : l'aéroport de Bordeaux,
- À l'ouest : le site de DASSAULT AVIATION.

2.2 Occupation actuelle de la zone

L'emprise projet comporte deux parties :

- Une partie sud, qui a fait l'objet de dépôt de déblais provenant de travaux réalisés sur le site DASSAULT AVIATION. Elle est pour l'essentiel occupée par une végétation basse de type friche.
- Une partie nord, plus naturelle, avec présence de végétation arborée (bois pionnier de bouleaux).

Figure 4 : Etat de la zone du projet en juillet 2025 (source : Google Earth)



2.3 Principales caractéristiques du projet

Le projet photovoltaïque sera composé d'environ 2673 panneaux, d'une puissance unitaire d'environ 615 Wc et constitués de cellules de silicium (monocristallin, polycristallin ou microcristallin).

Les panneaux ne seront pas mobiles (pas de trackers).

Ils seront fixés sur une structure en acier ancrée au sol par des fondations en pieux battus.

L'installation comportera par ailleurs :

- Des onduleurs, qui transforment le courant continu produit par les panneaux photovoltaïques en courant alternatif.
- Un poste de transformation qui assure la conversion de la tension générée par le circuit de production photovoltaïque, passant de la basse tension à la haute tension.

La totalité de l'énergie produite sera autoconsommée par le site DASSAULT AVIATION, il n'y aura aucune injection sur le réseau ENEDIS.

L'installation ne comportera pas non plus de stockage de l'énergie produite par batteries.

L'installation est prévue pour une durée de 30 ans.

Figure 5 : Implantation des installations (source : GERE A)



Source : volet naturel de l'étude d'impact – référence A23078 du 30/10/2024 – bureau d'étude GERE A

2.4 Consommations et émissions dues au projet

2.4.1 Consommation et rejets d'eau

Annuellement, en cas de besoin, il pourra être procédé au nettoyage par jet d'eau sous pression, sans produit chimique, des panneaux afin d'évacuer les poussières ayant pu s'y déposer, avec apport d'une cuve.

Les rejets seront limités aux eaux pluviales ruisselant sur les panneaux et aux eaux de lavage. Ces eaux ne comporteront que des matières en suspension présentes dans l'atmosphère et seront donc sans risque de pollution.

2.4.2 Rejets atmosphériques

Néant.

2.4.3 Emissions sonores

Les panneaux seront fixes.

Les sources sonores proviennent essentiellement des onduleurs et transformateurs. Ces éléments électriques sont installés dans un local et émettent un léger bruit qui se propage essentiellement au travers des grilles d'aération du local. Ces émissions sonores ne se propagent pas avec la même intensité dans toutes les directions, selon la disposition des éventuelles ouvertures et de la topographie de proximité.

2.4.4 Emissions électromagnétiques

Une installation solaire photovoltaïque au sol, raccordée au réseau, produit un champ électrique et magnétique le jour.

La principale source de champ électromagnétique est l'onduleur. Il peut exister des interactions entre le côté courant continu et le côté courant alternatif. En effet, le côté courant continu d'un onduleur est relié par de longs câbles jusqu'aux modules. Les perturbations électromagnétiques générées par l'onduleur peuvent donc être conduites par ces câbles jusqu'aux modules.

L'importance de ce phénomène de rayonnement électromagnétique, côté courant continu, croît avec la longueur des câbles et la surface des modules.

3. Etat initial de l'environnement

3.1 Milieux naturels – faune – flore

Source des cartes : volet naturel de l'étude d'impact – référence A23078 du 30/10/2024 – bureau d'étude GERA.

3.1.1 Occupation du sol – habitats

Figure 6 : Occupation du sol

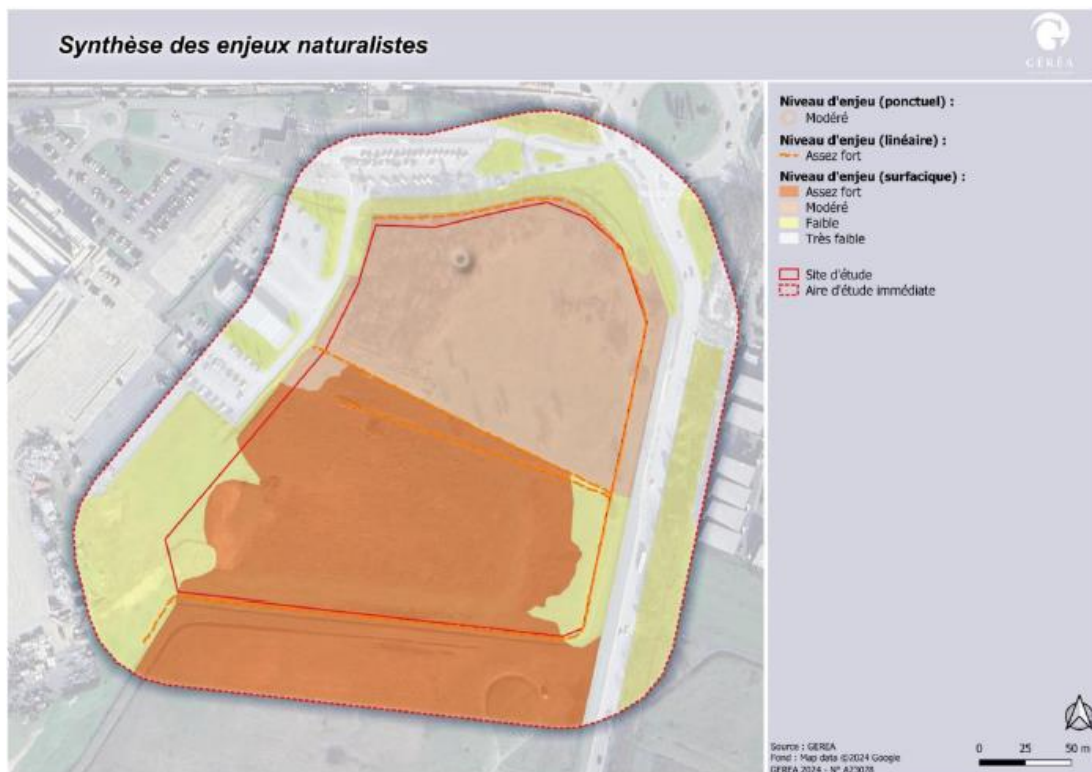


3.1.2 Zones humides

Figure 7 : Carte de synthèse des zones humides



3.1.3 Synthèse des enjeux naturalistes



3.2 Synthèse globale de l'état initial de l'environnement et évolution avec et sans le projet

Tableau 1 : Synthèse des enjeux de l'état initial et leur évolution avec et sans le projet

Thématique	Sensibilité du site et enjeux vis-à-vis du projet	Enjeu	Évolution prévisible sans le projet	Évolution prévisible avec le projet
MILIEU PHYSIQUE				
Climat	La production d'électricité d'origine photovoltaïque fait partie des mesures de lutte contre le changement climatique. Le territoire de Bordeaux-Métropole ambitionne à horizon 2028 la production de 265 GWh d'électricité d'origine photovoltaïque.	Fort	Evolution globale résultant notamment du changement climatique	La production d'électricité grâce à l'énergie solaire contribue à la lutte contre le changement climatique ; toutefois l'effet d'un projet donné n'est pas appréciable
Topographie	L'emprise étudiée est localisée sur un terrain relativement plane, d'une altitude moyenne de 46,5 m NGF.	Nul	Pas d'évolution	Pas d'évolution
MILIEU AQUATIQUE				
Eaux superficielles	Le projet ne sera à l'origine d'aucune consommation d'eau sauf éventuellement pour un nettoyage annuel des panneaux. Il n'y aura pas de rejet direct dans les eaux de surface ; la part des eaux pluviales ruisselant sur les panneaux et ne s'infiltrant pas sera collectée pour rejet au réseau public.	Faible à nul	Inconnue	Inconnue
Eaux souterraines	L'état de la masse d'eau est considéré comme bon sur le plan chimique et écologique. L'emprise étudiée est localisée à proximité immédiate d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage dans les nappes profondes de Gironde. Le projet n'entraîne pas de rejet dans les eaux souterraines, en dehors de l'infiltration des eaux pluviales et des eaux de lavage, non susceptibles d'être polluées par les installations	Faible à nul	Inconnue	Inconnue
MILIEU NATUREL				
Habitats (hors zones humides)	Pelouses, prairies mésophiles/fraîches, friches, fourrés/roncières, fossés, zones anthropisées, bois de feuillus exotiques	Faible à très faible	En l'absence d'intervention il est probable que l'on assisterait à un développement de la végétation arborée et à une fermeture progressive du milieu, avec une évolution du cortège des espèces. Toutefois la zone du projet fait l'objet d'une obligation de débroussaillage au titre de la prévention du risque incendie. La zone du projet resterait donc un état similaire à l'état actuel.	Destruction d'habitats ou d'individus, dérangement Destruction ou détérioration de zones humides
Zones humides	Les zones humides recouvrent 2,01 ha du site d'étude soit 49 % de la surface de celui-ci. La surface de zones humides impactées par le projet sera de 0,33 ha.	Modéré		
Flore	Les zones humides recouvrent 2,01 ha du site d'étude soit 49 % de la surface de celui-ci.	Faible		
Flore exotique envahissante	Présence de 18 espèces végétales exotiques envahissantes dont 13 à impact majeur	Modéré à fort		
Mammifères terrestres	Présence d'une espèce non protégée mais quasi menacée à toutes les échelles, de 2 espèces de mammifères terrestres ni protégées ni menacées, communes, et 2 autres exotiques envahissantes.	Faible à très faible		
Chiroptères	Présence de pipistrelles en chasse et noctule commune en transit	Modéré		
Avifaune nicheuse	Présence de la Cisticole des joncs (protégée et menacée en France) et du Tarier pâtre (protégé et quasi menacé en France) - Reproduction, alimentation et repos au niveau de la zone d'implantation potentielle et ses abords ; En alimentation et au repos sur les parties ouvertes centrales et nord-est du site.	Modéré à assez fort		
Avifaune de passage, migratrice et hivernante	Site de faible utilité pour l'avifaune de passage, migratrice et/ou hivernante, sans enjeu particulier de préservation	Faible		
Reptiles	Présence de deux reptiles : la Couleuvre verte et jaune ainsi que le Lézard des murailles, protégés et d'intérêt communautaire mais respectivement commune et très communs, non menacés	Faible		
Amphibiens	Présence du Crapaud calamite (protégé, d'intérêt communautaire et quasi menacé en Aquitaine), du Triton marbré (protégé, d'intérêt communautaire, quasi menacé en Aquitaine, vulnérable (menacé) au niveau européen et mondial), de la Rainette méridionale (protégée et d'intérêt communautaire mais non menacée), de la Salamandre tachetée et du Triton palmé (individus sont protégés)	Faible à Assez fort		

Thématique	Sensibilité du site et enjeux vis-à-vis du projet	Enjeu	Évolution prévisible sans le projet	Évolution prévisible avec le projet
Insectes	Odonates et orthoptères : uniquement taxons communs, ni protégés ni menacés. Papillons de jour : présence du Cuivré mauvin (espèce en déclin, quasi menacée en Aquitaine, non protégée) Saproxylophages : au niveau de la zone boisée au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle, présence du Grand Capricorne (protégé et d'intérêt communautaire, en déclin au niveau mondial et européen) et du Lucane Cerf-volant (non protégé mais en déclin au niveau européen)	Faible à modéré	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Espaces agricoles et forestiers	Le site d'étude n'est pas exploité par des activités agricoles et n'est pas concerné par une appellation AOC, AOP ou IGP. Aucune forêt n'est observée au droit de la zone d'étude.	Nul	Sans-objet	Sans-objet
PATRIMOINE ET PAYSAGE				
Patrimoine archéologique	Aucune zone de protection archéologique n'a été relevée au sein du site et à proximité immédiate.	Nul	Sans-objet	Sans-objet
Paysage	Le site du projet s'insère dans l'unité paysagère de l'agglomération bordelaise. Les habitations les plus proches sont à 1 km du projet	Nul	L'évolution paysagère de la zone résulte des aménagements humains (bâti, voiries)	Le projet n'entraîne pas de modification du paysage
MILIEU HUMAIN				
Bruit	Le projet s'insère dans un environnement bruyant (aéroport, routes) mais les habitations les plus proches sont à 1 km du projet	Faible à nul	L'évolution du niveau sonore de la zone est liée à l'évolution du trafic routier et aérien	Le projet n'est pas susceptible d'influer sur le niveau sonore de la zone compte de ses caractéristiques et des autres sources de bruit présentes dans l'environnement
Emissions électromagnétiques	Les émissions électromagnétiques présentes dans l'environnement du projet ont pour origine les installations de l'aéroport et les antennes relais. Les habitations les plus proches sont à 1 km du projet	Faible à nul	L'évolution des émissions électromagnétiques dans la zone est pour l'essentiel liée aux éventuelles implantations de nouvelles antennes relais et aux modifications d'antennes existantes (changements de technologie)	Le projet modifiera faiblement et très localement les émissions électromagnétiques

4. Synthèse des impacts et mesures ERC¹

Tableau 2 : Synthèse des impacts et mesures ERC

Thématique	Phase	Impacts	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Sécurité publique	Travaux	Confrontation entre engins de chantier, circulation générale et circulation piétonne Voiries servant d'accès au chantier peuvent être rendues glissantes en raison des dépôts de matériaux.	Chantier dans l'emprise clôturée du site DASSAULT AVIATION Signalétique		
Climat	Travaux	Emissions de CO ₂ par les engins et camions		Véhicules et engins conformes aux normes Moteurs arrêtés pendant les stationnements	
	Exploitation	Impact positif. Le projet permettra d'éviter sur 30 ans l'émission de plus de 2025 tonnes de CO ₂ , soit 67.5 t /an.			
Sol, sous-sol	Travaux	Tassements, excavations Rejets (MES, hydrocarbures ...)	Stationnement des engins de chantier sur des surfaces imperméabilisées du site	Fondations en pieux battus	
	Exploitation	Piétinement en phase d'exploitation, très ponctuel			
Eau	Travaux	Consommation très faible (arrosage pour abattement des poussières pour l'essentiel)			
		Rejets (MES, hydrocarbures, sanitaires ...)	Stationnement des engins de chantier sur des surfaces imperméabilisées du site Sanitaires de chantier Stockages sur rétention Gestion des déchets	Kits anti-pollution	
	Exploitation	Consommation limitée à un éventuel nettoyage annuel. Eaux de lavage non polluées (pas d'utilisation de produits chimiques), infiltration naturelle au droit des panneaux			
		Augmentation des eaux de ruissellement : l'augmentation du coefficient de ruissellement due au projet est faible (passage de 18 à 22 %), liée principalement à la réalisation des voiries internes au projet Risque d'érosion du sol par concentration de l'eau vers le bas des panneaux		Collecte des eaux pluviales par fossés et rejet à débit régulé dans le réseau de Bordeaux Métropole	
Patrimoine et paysage	Travaux	Installations de chantier, dans l'enceinte du site DASSAULT AVIATION. Absence d'enjeux environnementaux			
	Exploitation	Zone du projet dans l'enceinte du site DASSAULT AVIATION, peu visible. Absence d'enjeux environnementaux			
Trafic routier	Travaux	Trafic lié au personnel de chantier, à la livraison de matériel, à l'évacuation de déchets. Impact non significatif sur les voies routières		Signalétique, aménagement des accès	
	Exploitation	Trafic très faible (fauchage, maintenance)			
Qualité de l'air	Travaux	Rejets des engins Envois de poussières dues aux travaux Du fait de la distance séparant le projet des zones d'habitation les plus proches (près de 1 km) et du fait de la prédominance des vents d'ouest en est, l'incidence sera faible et limitée dans l'espace		Un arrosage pourra être réalisé pour certaines phases des travaux, en cas de risques de dispersion de poussières (vent, temps sec, ...).	
	Exploitation	Néant			

¹ Evitement - réduction - compensation

Thématique	Phase	Impacts	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de compensation
Bruit	Travaux	Bruit des engins, manutention des matériaux L'impact sonore du chantier sera faible, considérant l'environnement sonore de la zone et l'absences d'habitations proches.		Véhicules et engins conformes aux normes Moteurs arrêtés pendant les stationnements Limitation des mouvements	
	Exploitation	Les panneaux sont fixes et donc non émetteurs de bruit. Les sources sonores proviennent essentiellement des transformateurs. Les habitations les plus proches sont suffisamment éloignées du site. Les bruits générés par le parc en phase d'exploitation seront seulement audibles à proximité immédiate du site par d'éventuels promeneurs. L'impact du projet est donc faible à négligeable			
Ondes électromagnétiques	Exploitation	Génération d'ondes électromagnétiques notamment par les onduleurs La distance entre le parc photovoltaïque et les habitations et activités les plus proches permet d'affirmer que l'impact des ondes électromagnétiques générées par le projet sera négligeable.			
Milieux naturels, faune flore	Travaux	Destruction d'habitats ou d'individus, dérangement Destruction ou détérioration de 3309 m ² de zones humides	Evitement du bois et d'éléments arborés/arbustifs connexes Conservation du réseau de fossés	Conservation ou déplacement d'une voire deux souches favorables pour l'abri des reptiles Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes (pas de destruction de nids/jeunes, notamment reptiles et avifaune, hors période de floraison et post-fructification des lotiers protégés) Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés Débroussaillage/entretien préventif de la zone du projet en période favorable Mesures de prévention de pollution accidentelle sur le chantier Respect des consignes strictes de sécurité du chantier, en particulier vis-à-vis du risque incendie (avec coupure des moteurs une fois les engins à l'arrêt) Limitation du tassement et de l'imperméabilisation des sols Capture et déplacement des spécimens d'espèces protégées de reptiles et amphibiens éventuellement rencontrés lors des travaux Tri minutieux des terres (gestion raisonnée des terres de tranchées et remise en état des emprises provisoires) Décompactage du sol à la fin du chantier	Compensation <i>ex situ</i> pour l'avifaune protégée patrimoniale (Cisticole des joncs, Tarier pâtre) et les reptiles : site compensatoire de Saint-Jean-d'Illac à un peu plus de 4 km au sud-ouest de la zone du projet Compensation <i>ex situ</i> pour les zones humides, mutualisée avec la mesure pour l'avifaune. La compensation porte sur une surface d'environ 5.2 ha soit 157 % de la surface impactée Compensation <i>in situ</i> pour les lotiers protégés.
	Travaux et exploitation	Dissémination d'espèces végétales exotiques envahissantes		Gestion du risque de développement de la flore exotique envahissante durant la phase travaux et post-travaux	
	Exploitation	Perte d'habitat		Création de dépressions sous panneaux en zone favorable pour les amphibiens	

5. Evaluation des incidences Natura 2000

Avec la mise en œuvre des mesures, le projet ne doit avoir aucune incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire recensées au sein du site d'étude, incluant la zone du projet.

6. Description des solutions de substitution examinées par le maître d'ouvrage

6.1 Choix d'une zone d'implantation potentielle au sein du site

Le projet répond à un choix technico-économique de privilégier une installation centralisée homogène plutôt que la multiplication de petites surfaces exploitées qui entraînerait une multiplication des installations et des travaux (onduleurs, postes de transformation, réseaux), comme l'entraînerait la mise en place des ombrières sur les parkings non ombrés.

Par ailleurs, le choix d'une centrale au sol et de la zone d'implantation a été dicté par les considérations suivantes :

- L'incompatibilité des constructions existantes à accueillir un dispositif de production photovoltaïque, soit :
 - Pour des raisons de couverture d'assurance : activités impliquant la présence de kérosène dans les bâtiments, pérennité des étanchéités de toiture existantes, typologie des toitures existantes.
 - Pour des raisons d'impossibilité structurelle des charpentes des bâtiments existants à supporter les charges à reprendre constituées par les dispositifs de production solaire.
- L'impossibilité de couvrir les surfaces déjà imperméabilisées compte tenu :
 - Des activités qui s'y déroulent : taxiways, aires d'essais points fixes, activités et installations temporaires.
 - De l'exposition (surfaces ombragées par les masques des bâtiments) qui ne permet pas de générer de productible électrique.
 - De la végétalisation existante de plusieurs espaces de stationnement (exemples : parkings ombrés par des arbres, parkings ombrés par des bâtiments).
- L'implantation de la centrale à l'endroit choisi permet de valoriser un foncier disponible contraint par des servitudes et restrictions de constructions du fait de la proximité des pistes avions de l'aéroport de Mérignac (hauteur des constructions dans le cône aéroportuaire fortement réduites) et sur lequel le type de construction est donc fortement limité.

6.2 Implantation des panneaux au sein de la zone d'implantation potentielle

Malgré le niveau d'enjeu naturaliste élevé sur la partie sud du site d'étude, celle-ci a été privilégiée pour l'aménagement car il s'agit d'une zone d'origine anthropique en majeure partie (butte de remblais provenant d'anciens travaux réalisés par Dassault Aviation sur son site).

Cela permet aussi de ne pas aménager la majeure partie des zones humides identifiées.

7. Analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvé

Il n'a pas été identifié de projet susceptible de générer des effets cumulés avec le projet de centrale photovoltaïque de DASSAULT AVIATION